RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

SADEC
Société d'exercice libéral par actions simplifiée d'experts comptables et de commissaires aux comptes
au capital de 4 000 000 euros
19 Avenue de Messine
75008 PARIS
351 461 694 RCS PARIS

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 6 DECEMBRE 2024

L'an deux mille vingt quatre
Le 6 décembre
A 11 heures 00

Les associés de la société SADEC se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, au Grand Hôtel de la Cloche [redacted] sur convocation adressée le 14 novembre 2024 à chaque associé.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Olivier DROUILLY, en sa qualité de Président de la Société.

Monsieur Laurent WEISS est désigné comme secrétaire.

La Société ETC AUDIT, Commissaire aux Comptes de la Société, régulièrement convoquée, est absente.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 2765 actions sur les 210 884 ayant le droit de vote.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les justificatifs des convocations régulières des associés,
- l'avis de réception et une copie de la lettre de convocation du Commissaire aux Comptes,
- la feuille de présence et la liste des associés,
- les pouvoirs des associés représentés par des mandataires,
- les formulaires de vote par correspondance,
- le rapport à l'assemblée du Président,
- le rapport du Commissaire-aux-comptes sur les opérations,
- le texte du projet des résolutions proposées,

[redacted]

- un exemplaire des statuts de la Société.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés à compter de la convocation de l'Assemblée. II indique en outre que les mêmes documents et renseignements ont été communiqués dans les mêmes délais au comité d'entreprise.

A la suite de cette communication, le comité d'entreprise n'a présenté aucune observation.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR ORDINAIRE

- **Démission d'un administrateur,**
- **Nomination nouveaux administrateurs**
- **Questions diverses,**
- **Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.**

Le Président présente à l'Assemblée le rapport du Président et le rapport du Commissaire aux Comptes.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée prend acte de la démission de Monsieur Philippe FERRAND de son mandat d'administrateur avec effet du 31/12/2024.

Elle décide de ne pas désigner de nouvel administrateur en remplacement.

Pour :

[redacted]

Abstention :

Cette résolution [redacted]

[redacted]

DEUXIEME RESOLUTION
(Nomination d'administrateurs)

L'assemblée générale décide de nommer en qualité d'administrateur, à compter de ce jour et pour une durée de six (6) exercices qui arrivera à expiration à l'issue de l'assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31/10/2030.

- Monsieur Manuel HUCK, demeurant [redacted]
- Madame Adeline MOUSSA, demeurant [redacted]

Pour :
Contre :
Abstention :

Cette résolution est : adoptée

TROISIEME RESOLUTION
(Pouvoirs pour les formalités)

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités requises par la Loi.

Pour :
Contre :
Abstention :

Cette résolution est : adoptée

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par les gérants, les associés et leurs mandataires.

Le Président Olivier DROUILLY	Le Secrétaire Lau[redacted]